

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2020 COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil communautaire convoqué en application de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales le 24 septembre 2020, s'est réuni le 1 octobre 2020 à 17 heures 15, Espace culturel le Cube - Longué-Jumelles, sous la Présidence de Monsieur Jackie GOULET.

Etat des présents à l'ouverture de la séance :

Présents :

Jackie GOULET, Sylvie PRISSET, Michel PATTEE, Isabelle DEVAUX, Frédéric MORTIER, Jérôme HARRAULT, Rodolphe MIRANDE, Grégory PIERRE, Marc BONNIN, Anatole MICHEAUD, Sophie METAYER, Christian RUAULT, Guy BERTIN, Sandrine LION, Eric MOUSSERION, Eric TOURON, Sophie TUBIANA, Thomas GUILMET, Astrid LELIEVRE, Didier ROUSSEAU, Arnel FROGER, Yves BOUCHER, Armelle PONCET, Gilles ROUSSILLAT, Isabelle GRANDHOMME, Gérard POLICE, Jean-Pierre ANTOINE, Thierry MORISSET, Jeannick CANTIN, Pierre-Yves DOUET, Jacky MARCHAND, Alain BOURDIN, Isabelle ISABELLON, Laurent NIVELLE, Benoît LEDOUX, Pierre de BOUTRAY, Christian GALLÉ, Didier GUILLAUME, Gilles TALLUAU, Pierre-Yves DELAMARE, Sylvie BEILLARD, Gilles BARDIN, Jean-François MIGLIERINA, Béatrice BERTRAND, Arlette BOURDIER, Emmanuel BRAULT, Laurence CAILLAUD, Bruno CHEPTOU, Didier CHEVROLLIER, Michel DELPHIN, Stéphanie ELIE, Dominique GACHET, Colette GAGNEUX, Béatrice GUILLON, Didier HUCHEDÉ, Guy LANDAIS, Géraldine LE COZ, Marie-Odile LE MERCIER, Sylvain LEFEBVRE, Teddy LOCHARD, Claudie MARCHAND, Nathalie MORON, Marc-Antoine NERON, Nicole PEHU, Bruno PROD'HOMME, Nathalie SECOUÉ, Patricia VILLARME

Excusé(s) :

Jean-Philippe RETIF, Guillaume MARTIN, Eric LEFIEVRE, Alain BOISSONNOT, Fabrice BARDY, Jacqueline TARDIVEL, Loïc BIDAULT, Bertrand CHANDOUINEAU, Marie-Luce DURAND, Gaëlle FAURE, Benoit LAMY, Nathalie LIEBAULT, Noël NERON, Sylvie TAUGOURDEAU

Dont excusé(s) ayant donné pouvoir :

Jean-Philippe RETIF à Christian RUAULT, Bertrand CHANDOUINEAU à Patricia VILLARME, Marie-Luce DURAND à Jérôme HARRAULT, Gaëlle FAURE à Jackie GOULET, Nathalie LIEBAULT à Thomas GUILMET, Noël NERON à Béatrice GUILLON

Absent(s) :

Yann PILVEN Le SEVELLEC, Christophe CARDET, Bernard HENRY

Monsieur le Président ouvre la séance,

Se prononçant ensuite sur les diverses questions inscrites à l'ordre du jour, le Conseil Communautaire désigne Colette GAGNEUX de Doué-en-Anjou et Eric MOUSSERION d'Antoigné pour remplir les fonctions de secrétaires de séance

DELIBERATION N° 2020-153- DC

COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE - MODIFICATION DU NOMBRE DE MEMBRES

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **De porter** le nombre des autres membres du Bureau communautaire à trente-six (36).

Résultat des votes : « Pour » = 74; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

BUREAU COMMUNAUTAIRE - ÉLECTION D'UN AUTRE MEMBRE DU BUREAU

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- De proclamer Monsieur Loïc BIDAULT membre du Bureau
- D'arrêter la liste des autres membres du Bureau complétée, comme suit

Autres membres du Bureau			
1	17ème membre du Bureau	TUBIANA	Sophie
2	18ème membre du Bureau	GUILMET	Thomas
3	19ème membre du Bureau	LELIEVRE	Astrid
4	20ème membre du Bureau	ROUSSEAU	Didier
5	21ème membre du Bureau	FROGER	Armel
6	22ème membre du Bureau	RETIF	Jean-Philippe
7	23ème membre du Bureau	BOUCHER	Yves
8	24ème membre du Bureau	PONCET	Armelle
9	25ème membre du Bureau	ROUSSILLAT	Gilles
10	26ème membre du Bureau	GRANDHOMME	Isabelle
11	27ème membre du Bureau	POLICE	Gérard
12	28ème membre du Bureau	ANTOINE	Jean-Pierre
13	29ème membre du Bureau	PILVEN LE SEVELLEC	Yann
14	30ème membre du Bureau	MORISSET	Thierry
15	31ème membre du Bureau	MARTIN	Guillaume
16	32ème membre du Bureau	CANTIN	Jeannick
17	33ème membre du Bureau	DOUET	Pierre-Yves
18	34ème membre du Bureau	MARCHAND	Jacky
19	35ème membre du Bureau	BOURDIN	Alain
20	36ème membre du Bureau	LEFIEVRE	Eric
21	37ème membre du Bureau	ISABELLON	Isabelle
22	38ème membre du Bureau	NIVELLE	Laurent
23	39ème membre du Bureau	LEDOUX	Benoît
24	40ème membre du Bureau	de BOUTRAY	Pierre
25	41ème membre du Bureau	BOISSONNOT	Alain
26	42ème membre du Bureau	GALLE	Christian
27	43ème membre du Bureau	GUILLAUME	Didier
28	44ème membre du Bureau	TALLUAU	Gilles
29	45ème membre du Bureau	DELAMARE	Pierre-Yves
30	46ème membre du Bureau	BARDY	Fabrice
31	47ème membre du Bureau	TARDIVEL	Jacqueline
32	48ème membre du Bureau	BEILLARD	Sylvie
33	49ème membre du Bureau	BARDIN	Gilles
34	50ème membre du Bureau	MIGLIERINA	Jean-François
35	51ème membre du Bureau	BERTRAND	Béatrice
36	52ème membre du Bureau	BIDAULT	Loïc

Résultat des votes : « Pour » = 74; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-155- DC

ARRÊT DU TABLEAU D'ORDRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **d'arrêter** l'ordre du tableau du Bureau et du Conseil Communautaires, lequel sera annexé à la présentes délibération.

Résultat des votes : « Pour » = 74; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-156- DC

REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DANS LES SPL - AVANTAGES PARTICULIERS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

Considérant qu'afin de faciliter l'exercice de leur mandat, les représentants de la Communauté d'Agglomération dans les SPL Agglopropreté, Saumur Val de Loire Tourisme et Saumur Agglo Bus, tant qu'ils ne sont pas vice-Présidents de l'EPCI, peuvent bénéficier d'un avantage particulier dans le cadre de leurs fonctions.

Considérant que ces bénéficiaires peuvent être indemnisés des frais de déplacement engagés à l'occasion des conseils d'administrations.

Il est proposé au conseil communautaire :

- **DE FIXER** des indemnités de déplacement attribuées aux représentants de la Communauté d'Agglomération dans les SPL Agglopropreté, Saumur Val de Loire Tourisme et Saumur Agglo Bus, tant qu'ils ne sont pas vice-Présidents de l'EPCI, d'un montant maximum de 20€ par déplacement ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat des votes : « Pour » = 74; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-157- DC

CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT (CPA) PASSÉE AVEC ALTER CITÉS - ANJOU ACTIPARC DE JUMELLES À LONGUÉ-JUMELLES - COMPTE-RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019 (CRAC) ET APPROBATION DE L'AVENANT N° 7 À LA CPA

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** le présent bilan prévisionnel révisé au 31/12/2019 portant les dépenses et les recettes de l'opération à hauteur de 5 465 K€ contre 4 710 K€ HT inscrits au précédent bilan.

- **D'APPROUVER** l'augmentation de la participation de la Collectivité d'un montant de 1 291 K€ contre 766 K€ ainsi que les modalités de son versement prévues sous forme d'annuité de 65 K€ de 2020 à 2026 inclus et 70 K€ en 2027.

- **D'APPROUVER** l'avenant n° 7 prorogeant de 10 ans la durée de la Convention Publique d'Aménagement (CPA) et prévoyant l'augmentation de la participation de la Collectivité passant de 1 291 K€ contre 766 K€, afin d'assurer l'aménagement, le financement et la commercialisation de l'Anjou Actiparc de Jumelles.

- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 7 de la Convention Publique d'Aménagement, afin d'assurer l'aménagement, le financement et la commercialisation de l'Anjou Actiparc de Jumelles.

- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer le Compte-Rendu d'Activités à la Collectivité (CRAC) arrêté au 31 décembre 2019.

Résultat des votes : « Pour » = 74; «Contre» = 0; « Abstention » = 1

DELIBERATION N° 2020-158- DC

PARC EXPO DU BREIL - MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** la modification des tarifs de location du Parc Expo du Breil en appliquant un rabais de 50 % sur les tarifs de location du hall, de l'intérieur et des extérieurs du parc et ce pour les jours de montage, d'exploitation et de démontage, sachant que les autres lignes tarifaires demeurent inchangées :

Location	Libellé	Nbre de jour	Nouveaux tarifs
location du hall et de l'accueil (sans extérieur)	Jour de montage	1j	597,50 €
	Location express (max 1 jour)	1j	1 449,00 €
	Location moyenne durée (2 à 10 jours)	1j	1 108,50 €
	Jour de démontage	1j	597,50 €
Location de l'extérieur du parc	Jour de montage, d'exploitation ou démontage	1j	426,50 €

Résultat des votes : « Pour » = 75; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-159- DC

CONTRAT DE VILLE - SECONDE PROGRAMMATION 2020

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** la seconde programmation du contrat de ville telle que présentée sur le tableau annexé à la présente délibération,
- **DE SOLLICITER**, pour le compte de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire la contribution de l'État de 8 032€ au titre du financement des actions n°3, 4, 5 et 18 et la contribution de la CAF de 2 300€ pour les actions n°3 et 12.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer les éventuelles conventions nécessaires et toutes pièces afférentes,
- **D'AUTORISER** le financement de ces actions, sous réserve du respect des dispositions figurant dans la présente.

Résultat des votes : « Pour » = 77; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-160- DC

CONTRAT FINANCIER 2020 AVEC L'ARS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** le contrat financier 2020 entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Communauté d'Agglomération
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer les éventuelles pièces afférentes

Résultat des votes : « Pour » = 77; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-161- DC

SERVICE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE - ANNÉE 2019

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PRENDRE ACTE** des rapports annuels sur le prix et la qualité des services de l'exercice 2019 établis par le service de l'eau et de l'assainissement de la Direction de l'Environnement et des Grands Equipements de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire tels que présentés, sachant qu'ils peuvent être consultés avec toutes les pièces techniques et administratives s'y référant dans les services de la Communauté d'Agglomération ou sur le site internet de la Communauté d'Agglomération.

Résultat des votes : « Pour » = 77; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-162- DC

SERVICE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT - RAPPORTS ANNUELS DES DÉLÉGATAIRES - ANNÉE 2019

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PRENDRE ACTE** des rapports annuels de la SAUR, relatifs aux services de l'eau potable et de l'assainissement collectif pour l'exercice 2019 tels que présentés, sachant qu'ils peuvent être consultés par les usagers avec toutes les pièces techniques et administratives s'y référant dans les services de la Communauté d'Agglomération,
- **DE PRENDRE ACTE des rapports annuels de la société VEOLIA** relatifs aux services de l'eau potable et de l'assainissement collectif pour l'exercice 2019 tels que présentés, sachant qu'ils peuvent être consultés par les usagers, avec toutes les pièces techniques et administratives s'y référant dans les services de la Communauté d'Agglomération.

Résultat des votes : « Pour » = 77; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-163- DC

SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE - SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT - PROCÉDURE DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC - APPROBATION DU CHOIX DU DÉLÉGATAIRE ET AUTORISATION DE SIGNER LE CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ATTRIBUER** le contrat de concession de service public de l'eau et de l'assainissement collectif du périmètre Sud de la Communauté d'Agglomération à la société SAUR ;
- **D'APPROUVER** le contrat de concession à conclure avec la société SAUR, ce dernier étant consultable au siège de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit contrat ainsi que toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Résultat des votes : « Pour » = 54; «Contre» = 8; « Abstention » = 15

DELIBERATION N° 2020-164- DC

ALTER ENERGIES - PRISE DE PARTICIPATION DANS LA SAS DÉDIÉE AU PORTAGE DE LA CENTRALE SOLAIRE AU SOL SUR LA COMMUNE DE TIERCÉ (SAS "SMILÉPHOTOV'TIERCÉ")

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** la participation financière de la SAEML "Alter Energies" dans la SAS « SmiléPhotov'Tiercé » dédiée au portage du projet de la Centrale solaire au sol située sur la commune de Tiercé pour un montant maximum de cinq cent mille euros (500 000 €), consistant dans un premier temps en l'acquisition de 60% des actions de la société pour un montant de trois mille euros (3 000 €), puis, dans un deuxième temps, en apportant le complément sous forme de compte courant d'associés ou dans le cadre d'augmentation de capital ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision et, notamment, à la notifier à la Société Alter Energies.

Résultat des votes : « Pour » = 75; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-165- DC

ALTER ENERGIES - PRISE DE PARTICIPATION DANS LA SAS DÉDIÉE AU PORTAGE DU PROJET DE LA CENTRALE SOLAIRE AU SOL SUR LA COMMUNE DE BOURGNEUF-EN-MAUGES (SAS "SMILÉPHOTOV'BOURGNEUF")

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** la participation financière de la SAEML "Alter Energies" dans la SAS « SmiléPhotov'Bourgneuf » dédiée au portage du projet de la Centrale solaire au sol située sur la commune de Bourgneuf-en-Mauges pour un montant maximum de quatre cent mille euros (400 000 €), consistant dans un premier temps en l'acquisition de 35% des actions de la société pour un montant de mille sept cent cinquante euros (1 750 €), puis, dans un deuxième temps, en apportant le complément sous forme de compte courant d'associés ou dans le cadre d'augmentation de capital ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision et, notamment, à la notifier à la Société Alter Energies.

Résultat des votes : « Pour » = 75; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-166- DC

RAPPORT DU MANDATAIRE - SOCIÉTÉ D'ECONOMIE MIXTE AGGLO-ENVIRONNEMENT - EXERCICE 2019

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport du mandataire de la Société d'Économie Mixte Agglo-Environnement pour l'année 2019 ;
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président en charge de la gestion et de la valorisation des déchets à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer l'ensemble des documents y afférents.

Résultat des votes : « Pour » = 75; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-167- DC

RAPPORT DU MANDATAIRE - SPL SAUMUR AGGLOPROPRETÉ - EXERCICE 2019

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport du mandataire de la SPL Saumur Agglopropreté pour l'année 2019 ;
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président en charge de la gestion et de la valorisation des déchets à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer l'ensemble des documents y afférents.

Résultat des votes : « Pour » = 75; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-168- DC

SERVICE DE COLLECTE, TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS - EXERCICE 2019 - APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DE L'EXPLOITANT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport annuel de la SPL Saumur Agglopropreté relatif à l'exploitation du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2019. Ce rapport peut être consulté par les usagers dans les services de la Communauté d'Agglomération ;
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président en charge de la gestion et de la valorisation des déchets à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer l'ensemble des documents y afférents.

Résultat des votes : « Pour » = 75; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-169- DC

SERVICE DE COLLECTE, TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS - EXERCICE 2019
- APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PRENDRE ACTE** du Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets ménagers et assimilés - Exercice 2019 - établi par le service. Ce rapport peut être consulté par les usagers dans les services ou sur le site internet de la Communauté d'Agglomération ;

- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président en charge de la gestion et de la valorisation des déchets et de la transition énergétique à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer l'ensemble des documents y afférents.

Résultat des votes : « Pour » = 74; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-170- DC

CONVENTION DE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ÉTANCHÉIFICATION DES DIGUES DOMANIALES DU VAL D'AUTHION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** la répartition du plan de financement de la première phase, concernant l'étanchéification des digues La Bohalle et La Daguenière (communes déléguées de Loire-Authion) et celles de Varennes-sur-Loire comme suit :

Financier	Pourcentage	Montant
État (sur le FPRNM)	80 %	4 800 000 €
Région (par subvention FEDER)	13,80 %	828 000 €
Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	3,63 %	217 992 €
Angers Loire Métropole	1,62 %	97 092 €
Communauté de Communes Baugeois Vallée	0,95 %	56 916 €
TOTAL		6 000 000 €

- **D'APPROUVER** la convention de financement permettant le versement estimatif du concours financier de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire de 217 992€ suivant le planning ci-dessous :
 - un acompte de 65 398 € en 2020 ;
 - un acompte de 108 996 € en 2021 ;
 - le solde d'un montant maximal de 43 598 € sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses, avant la fin de l'année 2022 ;
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président en charge de la GeMAPI à signer ladite convention, et l'ensemble des documents y afférents ;
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président en charge de la GeMAPI à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Résultat des votes : « Pour » = 74; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-171- DC

CTMA THOUET 2017-2021 : AVENANT N°1 POUR L'INTÉGRATION DE LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE EN TANT QUE PARTENAIRE TECHNIQUE ET FINANCIER

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 au CTMA n°2017-2021, intégrant la Région Nouvelle-Aquitaine en tant que partenaire technique et financier ;
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président en charge de la GEMAPI et de la gestion du Thouet à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de la présente décision et à signer l'ensemble des documents y afférent.

Résultat des votes : « Pour » = 75; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-172- DC

TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE (TEN) : PLAN DE FINANCEMENT DES ACTIONS 2021-2023 ET SOLlicitATION DES FINANCEMENTS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** le plan de financement des actions 2021-2023 proposé dans le cadre du dispositif « Territoires Engagés pour la Nature » annexé à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** le Président ou la Conseillère déléguée en charge de la valorisation de la biodiversité à déposer un dossier de candidature au titre du Contrat Nature 2050 ;
- **DE SOLLICITER** toutes aides financières de la part des financeurs potentiels ;
- **D'AUTORISER** le Président ou la Conseillère déléguée en charge de la valorisation de la biodiversité à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de la présente décision et à signer l'ensemble des documents y afférent.

Résultat des votes : « Pour » = 79; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-173- DC

COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICES PUBLICS (DSP) - CONDITIONS DE DÉPÔT DES LISTES

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **DE DÉCIDER** comme suit les conditions de dépôt des listes de la Commission de délégation de service public :
- Les listes seront déposées auprès du secrétaire de la séance, au début de la séance du conseil communautaire au cours de laquelle il sera procédé à l'élection des membres de la Commission.

- Les listes pourront comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.
- Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.

Résultat des votes : « Pour » = 74; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-174- DC

COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICES PUBLICS - DÉSIGNATION DES MEMBRES

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **DE CREER** une commission de délégation de service public à titre permanent, pour la durée du mandat
- **DE DESIGNER** pour composer la commission de délégation de service public : cinq membres titulaires et cinq membres suppléants qui sont les suivants :

Composition de la commission :

Membres titulaires	
1	Laurent NIVELLE
2	Eric MOUSSERION
3	Collette GAGNEUX
4	Arlette BOURDIER
5	Alain BOISSONNOT
Membres suppléants	
1	Didier HUCHEDE
2	Sylvie BEILLARD
3	Thomas GUILMET
4	Didier GUILLAUME
5	Sandrine LION

Résultat des votes : « Pour » = 73; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-175- DC

CONTRATS D'APPRENTISSAGE - ANNÉE 2020-2021

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ENTÉRINER** le nombre de postes en contrat d'apprentissage pour l'année 2020-2021, conformément au tableau ci-dessous,

Direction Service ou Secteur	Nombre de contrats	Diplôme préparé
DEGE service Bâtiments	1	DEUST Maintenance Hôtelière Hospitalière et Immobilière
DG service Systèmes d'Information	1	BTS Service Informatique aux Organisations
DMG service Juridique	1	MASTER II Droit public – parcours droit et gestion publique
DRH service prévention	1	LICENCE III – Chargé des Ressources Humaines
DPS service piscines	3	ETAPS

Résultat des votes : « Pour » = 76; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-176- DC

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET LA VILLE DE SAUMUR

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition d'un agent, pour exercer les fonctions de Directeur de la Direction des Services aux Familles (DSF).au profit de la Ville de Saumur, à raison de 60 % de son temps de travail
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition auprès de la Ville de Saumur, pour la période allant du 1er octobre 2020 au 31 septembre 2023, ainsi que tous les avenants ou toute pièce se rapportant à cette affaire.

Résultat des votes : « Pour » = 76; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-177- DC

FRAIS DE DÉPLACEMENT DES AGENTS EN MISSION - REMBOURSEMENT AU RÉEL DES FRAIS DE REPAS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **DÉROGER** au mode forfaitaire de prise en charge des frais de repas des agents en mission ou en stage
- **APPROUVER** le remboursement au réel des frais de repas des agents en mission ou en stage, sur production des justificatifs de paiement et dans la limite du taux de 17,50 € à compter du 1^{er} octobre 2020.

Résultat des votes : « Pour » = 76; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

Il est donc proposé au Conseil de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire d'entériner les modifications d'emplois telles que présentées ci dessous :

BUDGET PRINCIPAL (1) :

1.Direction des Affaires Culturelles

ANCIENNE SITUATION				NOUVELLE SITUATION			
Grade	Catégorie	Temps de travail	Effectif		Grade	Catégorie	Temps de travail
Rédacteur principal de 1 ^e classe	B	Temps complet	-1	+ 1	Rédacteur	B	Temps complet

2.Direction Générale des Services – Communication

ANCIENNE SITUATION				NOUVELLE SITUATION			
Grade	Temps de travail	Type recrutement / Durée de l'engagement	Effectif		Grade	Temps de travail	Type recrutement / Durée de l'engagement
Rédacteur (catégorie B)	Temps complet	Emploi permanent. Si contractuel : Article 3-2 loi n°84-53 du 26/01/1984, vacance temporaire d'emploi, durée maximale d'un an renouvelable 1 fois	-1	+ 1	Rédacteur (catégorie B)	Temps complet	Emploi permanent. Si contractuel: Article 3-3-2° loi n°84-53 du 26/01/1984 - 3 ans maxi renouvelable dans la limite de 6 ans. A l'issue, renouvellement en CDI

3.Direction de l'Aménagement et de la Cohésion des Territoires – Gens du Voyage

ANCIENNE SITUATION				NOUVELLE SITUATION			
Grade	Temps de travail	Type recrutement / Durée de l'engagement	Effectif		Grade	Temps de travail	Type recrutement / Durée de l'engagement
Adjoint technique (catégorie C)	Temps complet	Emploi permanent. Si contractuel : Article 3-2 loi n°84-53 du 26/01/1984, vacance temporaire d'emploi, durée maximale d'un an renouvelable 1 fois	-2	+ 2	Adjoint technique (catégorie C)	Temps complet	titulaire

4.Direction des Moyens Généraux – Finances

ANCIENNE SITUATION				NOUVELLE SITUATION			
Grade	Temps de travail	Type recrutement / Durée de l'engagement	Effectif		Grade	Temps de travail	Type recrutement / Durée de l'engagement
Adjoint administratif (catégorie C)	Temps complet	Emploi permanent. Si contractuel : Article 3-2 loi n°84-53 du 26/01/1984, vacance temporaire d'emploi, durée maximale d'un an renouvelable 1 fois	-1	+ 1	Adjoint administratif (catégorie C)	Temps complet	titulaire

5.Direction des Moyens Généraux – Commandes Publiques

ANCIENNE SITUATION				NOUVELLE SITUATION				
Grade	Catégorie	Temps de travail	Effectif		Grade	Catégorie	Temps de travail	Type de recrutement/ Durée de l'engagement
Rédacteur principal de 1 ^o classe	B	Temps complet	-1	+ 1	Rédacteur	B	Temps complet	emploi permanent. Si contractuel : Article 3-2 loi n°84-53 du 26/01/1984, vacance temporaire d'emploi, durée maximale d'un an renouvelable 1 fois

6. Direction des Politiques Sportives - Service Piscines

Grade	Catégorie	effectif	Temps de travail	Directions/ Services	Type de recrutement/Durée de l'engagement
Adjoint technique	C	+ 1	Temps complet	DPS – Service Piscines	emploi permanent. Si contractuel : Article 3-2 loi n°84-53 du 26/01/1984, vacance temporaire d'emploi, durée maximale d'un an renouvelable 1 fois

7. École de Musique :

Création ou suppression de poste :

POLE ENSEIGNEMENT			
Grade	Discipline	Nombre d'heures hebdomadaires (en centième)	Effectif
Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe	Tuba – Cuivres	1,5	-1
Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe	Trompette – Cuivres	2	- 1
Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe	Musicien intervenant	10	+ 1

Transformation de poste :

ANCIENNE SITUATION				NOUVELLE SITUATION			
Grade	Discipline	Temps de travail	Effectif		Grade	discipline	Temps de travail
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	Cuivres	Temps complet (4h30)	-1	+ 1	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	Cuivres	temps non complet (8h00)

Résultat des votes : « Pour » = 76; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-179- DC

AUTORISATION DE PARTICIPER À UNE VENTE PUBLIQUE, SOUS LA FORME D'ADJUDICATION, À L'ENCHÉRISSEUR LE PLUS OFFRANT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre part à l'adjudication du 6 octobre 2020 pour l'acquisition pour un montant maximum de 300.000 euros du bien à usage professionnel situé dans une copropriété située dans la Commune de Saumur, 31, rue Seigneur et constituée comme suit :
 - au rez-de-chaussée : d'une entrée, un hall d'entrée du personnel, de sept bureaux, d'un local de reprographie, d'une salle des coffres, de sanitaires, d'un local trappon, d'une salle de pause, d'un dégagement donnant accès au sous-sol,
 - au sous-sol : une salle des archives, un local technique,et située sur les parcelles de références cadastrales BL n° 159 et BL n° 787 ayant une superficie totale de 1ha 32a 18ca,
- **PRÉCISER** que la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire sera assistée dans le cadre de cette vente par le cabinet LEX PUBLICA qui rédigera les actes à intervenir, étant précisé que la postulation étant obligatoire en la matière, les enchères seront portées par Maître Xavier BLANCHARD,
- **DE CONCLURE** une convention d'honoraires avec le cabinet LEX PUBLICA, fixant les frais et les honoraires de cette procédure,
- **D'APPROUVER** que l'acte de vente et notamment toutes les pièces qui lui sont subséquentes, soient établis par Notaire,
- **D'AUTORISER** la prise en charge par la Communauté d'Agglomération des frais de notaires et autres frais liés à cette acquisition,
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Président ou son représentant pour signer les actes à intervenir, et notamment toutes les pièces qui lui sont subséquentes,
- **D'AUTORISER** l'imputation des dépenses résultant de cette acquisition sur le budget de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Résultat des votes : « Pour » = 76; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

INFORMATION

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION - -ETAT DES MARCHES ET AVENANTS

Il n'est fait état d'aucune décision prise par délégation depuis la séance du conseil communautaire du 10 septembre 2020.

A été porté à la connaissance des membres du conseil communautaire l'état arrêté à la date du 23 septembre 2020 des marchés notifiés, des marchés résiliés et et avenants notifiés

La séance est levée à **21 heures 30**

Affichage légal au siège de la Communauté d'Agglomération : le 8 octobre 2020

Les délibérations 2020-163 DC et 2020-179 DC ont été affichés le 2 octobre 2020

Fait à Saumur, le 8 octobre 2020
Le Président
de la Communauté d'Agglomération
Saumur Val de Loire
Maire de la Ville de Saumur



Jackie Goulet
Jackie GOULET

ADDITIF AU COMPTE RENDU

ERRATUM – CORRECTIF AU COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL DU
30 JUILLET 2020 – ERREUR MATERIELLE RELEVÉE –

**DELIBERATION N° 2020-129- DC
DU 30 JUILLET 2020**

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Ont été élus membres de la commission d'appel d'offres

	Membres titulaires
1	Laurent NIVELLE
2	Eric MOUSSERION
3	Colette GAGNEUX
4	Arlette BOURDIER
5	Alain BOISSONNOT
	Membres suppléants
1	Didier HUCHEDE
2	Sylvie BEILLARD
3	Thomas GUILMET
4	Didier GUILLAUME
5	Sandrine LION

Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

TABLEAU D'ORDRE BUREAU ET CONSEIL

Dressé à l'issue du Conseil communautaire du 16 juillet 2020,
Modifié à l'issue du Conseil communautaire du 23 juillet 2020 et du Conseil du 1^{er} octobre 2020

Fonction communautaire	NOM	NOM DE NAISSANCE	Prénom	Code Postal	Commune
PRÉSIDENT					
1 PRÉSIDENT	GOULET		Jackie	49400	SAUMUR
VICE – PRÉSIDENTS (15)					
2 1ère vice-Présidente	PRISSET	MANCEAU	Sylvie	49260	BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX
3 2ème vice-président	PATTÉE		Michel	49700	DOUÉ-EN-ANJOU
4 3ème vice-présidente	DEVAUX	SARREBOURSE DE LA GUILLONIERE	Isabelle	49160	GENNES-VAL-DE-LOIRE
5 4ème vice-Président	MORTIER		Frédéric	49160	LONGUE-JUMELLES
6 5ème vice-Président	HARRAULT		Jérôme	49650	ALLONNES
7 6ème vice-Président	MIRANDE		Rodolphe	49400	ROU-MARSON
8 7ème vice-Président	PIERRE		Grégory	49400	SAUMUR
9 8ème vice-Président	BONNIN		Marc	49260	MONTREUIL-BELLAY
10 9ème vice-Président	MICHEAUD		Anatole	49700	DOUÉ-EN-ANJOU
11 10ème vice-Présidente	MÉTAYER	BONHOMEAU	Sophie	49700	TUFFALUN
12 11ème vice-Président	RUALT		Christian	49160	SAINT-PHILBERT-DU-PEUPLE
13 12ème vice-Président	BERTIN		Guy	49680	NEUILLÉ
14 13ème vice-Présidente	LION	MONTANARO	Sandrine	49590	FORTEVRAUD L'ABBAYE
15 14ème vice-Président	MOUSSERION		Eric	49260	ANTOIGNÉ
16 15ème vice-Président	TOURON		Eric	49400	DISTRE
CONSEILLERS DELEGUES (8)					
17 conseillère déléguée	TUBIANA		Sophie	49400	SAUMUR
18 conseiller délégué	GUILMET		Thomas	49400	SAUMUR
19 conseillère déléguée	LELIEVRE		Astrid	49400	SAUMUR
20 conseiller délégué	NIVELLE		Laurent	49350	SAINT-CLEMENT-DES-LEVEES
21 conseillère déléguée	BERTRAND	RETIF	Béatrice	49680	VIVY
22 conseiller délégué	DOUET		Pierre-Yves	49700	LOURESSE-ROCHEMENIER
23 conseiller délégué	BOURDIN		Alain	49390	MOULIHERNE
24 conseiller délégué	BIDAULT		Loïc	49400	SAUMUR
AUTRES MEMBRES DU BUREAU					
25 membre du Bureau	ROUSSEAU		Dider	49260	ARTANNES SUR THOUET
26 membre du Bureau	RETIF		Jean-Philippe	49160	BLOU
27 membre du Bureau	FROGER		Armel	49400	BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX
28 membre du Bureau	BOUCHER		Yves	49650	BRAIN-SUR-ALLONNES
29 membre du Bureau	PONCET	HERRY	Armelle	49390	LA BREILLE-LES-PINS
30 membre du Bureau	ROUSSILLAT		Gilles	49700	BROSSAY
31 membre du Bureau	GRANDHOMME		Isabelle	49700	CIZAY-LA-MADELEINE
32 membre du Bureau	POLICE		Gérard	49260	LE COUDRAY MACOUARD
33 membre du Bureau	ANTOINE		Jean-Pierre	49260	COURCHAMPS
34 membre du Bureau	PILVEN LE SEVELLEC		Yann	49390	COURLEON
35 membre du Bureau	MORISSET		Thierry	49700	DENEZE-SOUS-DOUE
36 membre du Bureau	MARTIN		Guillaume	49260	EPIEDS
37 membre du Bureau	CANTIN		Jeannick	49150	LA LANDE CHASLES
38 membre du Bureau	MARCHAND		Jacky	49730	MONTSOUREAU
39 membre du Bureau	LEFIEVRE		Eric	49730	PARNAY
40 membre du Bureau	ISABELLON	VALEMBOS	Isabelle	49260	LE PUY NOTRE DAME
41 membre du Bureau	LEDOUX		Benoît	49260	SAINT-JUST-SUR-DIVE
42 membre du Bureau	de BOUTRAY		Pierre	49260	SAINT-MACAIRE-DU-BOIS
43 membre du Bureau	BOISSONNOT		Alain	49400	SOUZAY-CHAMPIGNY
44 membre du Bureau	GALLÉ		Christian	49730	TURQUANT
45 membre du Bureau	GUILLAUME		Didier	49700	LES ULMES
46 membre du Bureau	TALLUAU		Gilles	49730	VARENNES-SUR-LOIRE
47 membre du Bureau	DELAMARE		Pierre-Yves	49400	VARRAINS

	Fonction communautaire	NOM	NOM DE NAISSANCE	Prénom	Code Postal	Commune
48	membre du Bureau	BARDY		Fabrice	49260	VAUDELNAY
49	membre du Bureau	TARDIVEL	HAMON	Jacqueline	49390	VERNANTES
50	membre du Bureau	BEILLARD		Sylvie	49390	VERNOIL-LE-FOURRIER
51	membre du Bureau	BARDIN		Gilles	49400	VERRIE
52	membre du Bureau	MIGLIERINA		Jean-François	49400	VILLEBERNIER
CONSEILLERS (par rang d'âge)						
53	Conseiller communautaire	NÉRON		Noël	49400	SAUMUR
54	Conseiller communautaire	PEHU	PERROUIN	Nicole	49160	LONGUE-JUMELLES
55	Conseiller communautaire	GAGNEUX	FORTIN	Colette	49700	DOUÉ-EN-ANJOU
56	Conseiller communautaire	DELPHIN		Michel	49700	DOUÉ-EN-ANJOU
57	Conseiller communautaire	BOURDIER		Ariette	49400	SAUMUR
58	Conseiller communautaire	MARCHAND		Claudie	49260	MONTREUIL-BELLAY
59	Conseiller communautaire	HENRY		Bernard	49400	SAUMUR
60	Conseiller communautaire	CHANDOUINEAU		Bertrand	49400	SAUMUR
61	Conseiller communautaire	TAUGOURDEAU		Sylvie	49400	SAUMUR
62	Conseiller communautaire	PROD'HOMME		Bruno	49400	SAUMUR
63	Conseiller communautaire	LIEBAULT		Nathalie	49400	SAUMUR
64	Conseiller communautaire	HUCHEDÉ		Didier	49350	GENNES-VAL-DE-LOIRE
65	Conseiller communautaire	LAMY		Benoit	49350	GENNES-VAL-DE-LOIRE
66	Conseiller communautaire	GUILLOIN	GILLET	Béatrice	49400	SAUMUR
67	Conseiller communautaire	GACHET	MARTIN	Dominique	49350	GENNES-VAL-DE-LOIRE
68	Conseiller communautaire	DURAND	DEFER	Marie-Luce	49650	ALLONNES
69	Conseiller communautaire	CHEPTOU		Bruno	49700	DOUE EN ANJOU
70	Conseiller communautaire	MORON	SIMONNEAU	Nathalie	49700	DOUÉ-EN-ANJOU
71	Conseiller communautaire	NERON		Marc-Antoine	49400	SAUMUR
72	Conseiller communautaire	CAILLAUD	SOURICE	Laurence	49700	DOUÉ-EN-ANJOU
73	Conseiller communautaire	VILLARMÉ	BALLIER	Patricia	49400	SAUMUR
74	Conseiller communautaire	LEFEBVRE		Sylvain	49160	LONGUE-JUMELLES
75	Conseiller communautaire	ELIE		Stéphanie	49350	GENNES-VAL-DE-LOIRE
76	Conseiller communautaire	LE COZ		Géraldine	49400	SAUMUR
77	Conseiller communautaire	CARDET		Christophe	49400	SAUMUR
78	Conseiller communautaire	BRAULT		Emmanuel	49160	LONGUE JUMELLES
79	Conseiller communautaire	SECOUÉ	MÉTIVIER	Nathalie	49700	DOUÉ-EN-ANJOU
80	Conseiller communautaire	LOCHARD		Teddy	49350	GENNES-VAL-DE-LOIRE
81	Conseiller communautaire	FAURE		Gaëlle	49400	SAUMUR